**Proposition rapport CFONB 2023**

**Au 09 01 23**

**ANNEE 2022**

Le contexte de baisse des volumes chèques se poursuit en 2022 : 777 Millions d’images chèque (ic) pour 408 Milliards d’euros. Ce qui représente une diminution sur un an, respectivement de – 8,29 % et – 8,16 %.\*

Dans ce contexte particulier, les travaux du Groupe Chèques se sont concentrés plus spécifiquement sur

* Les chèques de banque,
* L’actualisation de la brochure : principales références à propos du Chèque,
* Un élargissement visant la procédure liée à la demande de confirmation du nom du bénéficiaire.

La suppression annoncée du fax analogique ne suscite pas à ce jour d’alerte concernant les échanges de copies de chèque réalisés désormais de façon numérique (« fax virtuel »).

A noter que le Comité National des Moyens de Paiement a en charge la promotion des alternatives aux chèques.

\*source STET – baisse sur dix ans : volumétrie : - 64,64 % et capitaux : – 67,73 %

**ANNEE 2023**

Le groupe de travail Chèques est reconduit en 2023 sur ses missions permanentes liées au suivi de ce moyen de paiement.

Par ailleurs, il aura à présenter le résultat des analyses visant les demandes hors CORE et à poursuivre la veille visant fin du fax analogique dans le cadre de l’EIC.

**HISTORIQUES – pour mémoire**

2022 – documents présentés au CA







**rapport 2022**

année 2021

En 2021, les importants travaux du GT CHEQUES ou de ses sous-groupes (fermés désormais) ont permis d’aboutir à la publication :

* De l’actualisation des règles EIC en matière d’archivage/numérisation
* De l’annonce visant la solution du « fax virtuel » suite à la fin programmée du fax analogique
* De la confirmation des règles visant Obligation de vigilance en matière de chèque dans le cadre de l’Échange d’Image Chèque[[1]](#footnote-1).

Outre ses actions permanentes, liées à des réponses aux questions, au suivi de production, de la procédure de référencement sur le site du CFONB des prestataires ayant fourni l’attestation de conformité à la norme NF K 11-112, ou d’un règlement intérieur d’un CEPC…, il convient également de signaler à l’actif du Groupe: l’étude visant l’utilisation du chèque de banque (en cours de finalisation) et de bonnes pratiques sur les Opérations Non comptables[[2]](#footnote-2)

Le contexte de baisse significative de la volumétrie du moyen de paiement est observé cette année encore (-30 % par rapport à 2019 et – 6 % par rapport à 2020)[[3]](#footnote-3).

**Plan d’ACTION 2022**

**Chèques**

Le groupe de travail Chèques verra en 2022 la poursuite des missions permanentes liées au suivi de ce moyen de paiement.

Par ailleurs, il aura à présenter, outre l’étude visant les chèques de banque, une actualisation des règles de l’EIC visant la fourniture des copies de chèques en particulier. Il s’attachera également à analyser les traitements des demandes hors CORE avec l’amélioration du process actuel de point d’entrée en lien avec le CSM National, ainsi que l’utilisation des Opérations Non Comptable et étudiera les pistes d’évolutions éventuelles notamment par rapport au contexte de forte diminution des flux.

**POUR MEMOIRE**

**RAPPORT 2021 – ANNEE 2020**

**Chèques**

Animatrice : Chantal ROUX – BNP Paribas

L’année 2020 met en avant une décroissance très significative et inédite en France de la volumétrie du moyen de paiement chèques. Ainsi les échanges interbancaires apparaissent désormais en-dessous de la barre du milliard, soit une diminution de plus de 25 % par rapport à 20191. Ce constat, quant à cette diminution particulièrement importante, est relevé également concernant les capitaux.

La situation liée à la pandémie a amené le groupe à réfléchir à d’éventuelles mesures préventives à envisager dans les traitements. Certaines actions prévues au Plan d’action ont dû être reportées, même si le groupe de travail a poursuivi ses démarches pédagogiques notamment la publication de la brochure des principales références existantes sur le chèque, les réponses à la FAQ, …

Il a également assuré le suivi de la procédure de référencement sur le site du CFONB des prestataires ayant fourni l’attestation de conformité à la norme NF K 11-112, a examiné l’actualisation du règlement intérieur d’un CEPC (Centre d’Échanges Physiques des chèques) local ainsi que celle d’un point de la notice déclaration des faux chèques au FNCI (Fichier National des Chèques Irrégularités) et a commencé une étude visant le chèque de banque.

En fin d’année, des incidents liés à la disponibilité de certains fax destinataires de copies de chèques ont conduit le groupe à rappeler les recommandations en la matière.

1 A **Chèques – ssGT Archivage**

Animatrice : Chantal ROUX – BNP Paribas

Les travaux du sous-groupe visant l’analyse des normes NF Z42-0261 et NF Z42-0132 ont été finalisés. Leur présentation aux Instances a donné lieu à une validation et le sous-groupe est désormais fermé.

1 "Définition et spécifications des prestations de numérisation fidèle de documents sur support papier et contrôle de ces prestations - Définition et spécifications des prestations de numérisation fidèle de documents et contrôle de ces prestations"

2 "Archivage électronique - Spécifications relatives à la conception et à l'exploitation de systèmes informatiques en vue d'assurer la conservation et l'intégrité des documents stockés dans ces systèmes"

**Chèques – ssGT Suppression fax**

Animateur : Jeremy Neil ALLAM – Confédération Nationale du Crédit Mutuel –

Animatrice : Chantal Roux – BNP Paribas

Ce sous-groupe poursuit son analyse quant au remplacement de ce canal utilisé dans le cadre des échanges interbancaires liés aux chèques. Ainsi, outre une solution envisagée par le CSM français, l’approche via le fax virtuel a été présentée. 2020 a été consacrée à s’assurer que l’ensemble des établissements avait été informé de la fin à venir du fax physique et de faire un état des lieux des approches retenues par les établissements. Le sous-groupe poursuit désormais son analyse afin de présenter ses pré-conclusions au 1er semestre 2021.

année 2020 : 904 millions de chèques pour près de 466 milliards d’euros (source STET°

**Chantiers et perspectives 2021**

**Plan d’ACTION 2021**

**Chèques**

L’année 2021 pour le groupe de travail Chèques verra la poursuite des missions permanentes liées au suivi de ce moyen de paiement. Il aura à présenter une actualisation des règles de l’EIC visant la numérisation et l’archivage et étudiera les pistes d’évolutions éventuelles notamment par rapport au contexte de forte diminution des flux.

Un point des travaux concernant la fin du fax sera présenté aux Instances ainsi que, dans le cadre des échanges hors Core, l’amélioration du process actuel point d’entrée en lien avec le CSM national.

**Chèques – ssGT Suppression fax**

Le groupe de travail travaillera sur un état des lieux des solutions de substitution au fax physique qui ont été mises en place dans les différents établissements. Ce travail devrait être terminé au cours du 1er semestre 2021.

* Analyser l’utilisation des ONC – en particulier cas spécifique demande de remboursement (code catégorie spécifique ?)
* Intégrer les textes publiés depuis 2005 dans une future version des règles de l’EIC 2005 218

1. Liées à l’abrogation du CRBF 2002 001 – remplacé par l’article 7 de l’Arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs et d’interdiction de mise à disposition ou d’utilisation des fonds ou ressources économiques [↑](#footnote-ref-1)
2. Communication 20210042 [↑](#footnote-ref-2)
3. Source STET en 2021, 847,6 M d’échanges d’images chèques pour 444.935 M d’euros. [↑](#footnote-ref-3)